

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, MASSON Régine, LEDO Nadine, BAUDRY Laurence, MASSELINE Stéphane et LEDO Antoine Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : M. VALLIN Morgan (donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEMETTAIS Christophe

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1~ Salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution de la construction de la salle polyvalente.

Les travaux ont débuté le 18 août 2025 par le lot « Gros Œuvre » qui a été attribué à l'entreprise SYMA. Une plus-value a été constatée, les fouilles ayant été plus importantes que prévu en raison de la présence d'une ancienne mare à l'emplacement des fondations de la nouvelle salle polyvalente.

Le conseil municipal a choisi les couleurs :

- Le crépi en « Azay le Rideau »
- La couverture en acier et bac acier
- Le clin en gris beige
- La briquette en rouge RQ
- Le sous-bassement en gris d'Alsace
- Les menuiseries en RAL7016

Les couleurs ont été choisi sur des échantillons et sera validé en réunion de chantier du 24 septembre.

Monsieur le Maire précise que la commune a obtenu 3 subventions (DETR, 3CA et Département) mais nous sommes en attente de la subvention DSIL.

La commune a demandé des devis auprès d'assureur pour la Dommage Ouvrage. Pour l'instant seul la société SMA BTP a répondu.

2~ Colis de Noël des personnes âgées et bon d'achat des enfants

Délibération 2025.021

Colis des personnes âgées : M. le Maire propose de reconduire le colis de noël, qui sera distribué, pour toutes les personnes de 65 ans et plus, habitant sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la distribution d'un colis de noël pour les personnes de 65 ans et plus, habitant la commune à savoir :

- Un colis d'une valeur de 30 € pour une personne seule
- Un colis d'une valeur de 40 € pour un couple

Bon d'achat des enfants :

- A) M. le Maire propose de reconduire la carte cadeau de 15 € offerte aux enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, une carte cadeau de 15 € aux enfants de 0 à 12 ans.

- B) Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu 8 familles qui ont bénéficié de l'aide rentrée scolaire l'année dernière

3~ Illuminations de Noël

Délibération 2025.022

Le contrat de location que la Commune avait passé avec GARCZYNSKI TRAPLOIR vient de se terminer.

La société GARCZYNSKI TRAPLOIR a établi un devis pour une 1 année comprenant 8 motifs et 1 illumination sur la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR pour un montant de 1 620€.

4~ Eglise : demande de subvention

Délibération 2025.023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux qui ont été engagés dans l'église ainsi que les futurs travaux :

- Passage de câble électrique
- Installation d'un hérisson
- Pose d'un béton de chaux

La délibération est ajournée

5~ Questions diverses

- Au 31 juillet, la situation des consommations budgétaires a été arrêtés afin de faire un point d'étape en cours d'année pour permettre d'identifier les éventuels besoins de prendre une décision modificative sur la fin de l'année.
- SEMINOR organisera une réunion en mairie pour les habitants de la Résidence afin d'exposer les différents problèmes de voisinage.
- Une nouvelle entreprise est arrivée sur la commune, c'est une conciergerie dirigée par Mme SEVRE
- La société QUARDINA a restitué les PCS. Il y aura une mise à jour avant validation finale
- Les vœux du maire auront le samedi 10 janvier 2026 à 18h30
- Un devis a été demandé auprès de l'entreprise SYMA pour des socle BETON afin d'y poser les conteneurs (la chênaie, au Bosc Quesnel et au bâtiment communal). Un devis sera demandé pour comparaison. Le Conseil décide de supprimer le bac commun au Bosc Quesnel car beaucoup de monde hors commune y entreposent leur poubelle qui ne correspondent pas à la politique déchet de la 3CA.
- La 3CA a passé une convention avec une association pour la capture des chattes errantes pour la stérilisation. Une campagne est menée sur la commune.
- La collecte du recyclable est assuré par Benoit tous les 15 jours pour les personnes fragiles afin de les déposer au point de collecte.
- L'aide aux devoirs a repris cette année, il y a environ une dizaine d'élèves qui en bénéficient.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.